

Dossier de presse

L'entretien hivernal des routes de Loir-et-Cher

Chaque année, de mi-novembre à début mars (au-delà si nécessaire), le conseil général met en place une organisation spécifique pour faire face aux phénomènes atmosphériques. Ce dispositif est destiné à assurer la viabilité des routes pendant l'hiver. Objectif pour le Département : lutter contre le verglas et la neige afin de sécuriser la circulation routière.

Le Département se mobilise pour la sécurité sur la route

Le conseil général est responsable de l'entretien permanent des 3 453 km de routes départementales. Les autoroutes sont entretenues par le réseau Cofiroute, la RN 10 par les services de l'État et les voies communales par les communes.

La viabilité hivernale a pour objet de lutter contre la gêne causée à la circulation des véhicules. Verglas et neige sont les intempéries les plus dangereuses et les plus gênantes pour les usagers de la route. En Loir-et-Cher, près de 200 agents travaillent à la sécurité des routes. 823 km de routes départementales sont traitées en priorité : il s'agit des axes structurants du département. Les 2 630 km restants sont traités selon des circuits définis à partir des 8 centres d'intervention : Blois, Lamotte-Beuvron, Mondoubleau, Ouzouer-le-Marché, Romorantin-Lanthenay, Saint-Aignan, Montrichard et Vendôme. Chaque année, ce sont près de 3 000 tonnes de sel qui sont répandues sur les chaussées. Le coût de la viabilité hivernale s'élève à environ 640 000 € par an.

3 outils pour informer le public sur l'état des routes en Loir-et-Cher

Depuis le 1^{er} janvier 2007, c'est le conseil général qui est responsable de l'information au public en matière de condition de circulation sur les routes.

→ Du 3 décembre au 3 mars, chaque matin vers 7 h 45 un message d'information sur l'état des routes en Loir-et-Cher est diffusé sur les radios Forum et Vibration, c'est le service *Météo Routes 41*.

→ Un répondeur téléphonique est également à la disposition des Loir-et-Chériens. Mis à jour en temps réel en fonction des événements climatiques, il permet aux usagers d'être informés sur l'état des conditions de circulation. Ce répondeur est disponible au : 02 54 58 54 22.

→ Le public peut retrouver les informations de *Météo Routes 41* sur le site : www.le-loir-et-cher.fr

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr

L'organisation stratégique de la viabilité hivernale

Des interventions organisées pour la sécurité des usagers : 7 jours sur 7, 24 h sur 24

Le réseau routier départemental est structuré en trois niveaux d'intervention. Pour chacun, une durée prévisionnelle de retour à des conditions normales de circulation est prévue, hors situations météorologiques exceptionnelles. Pour les 76 km de réseau classés N 1 (voir carte), 2 h en cas de verglas et 3 h en cas de neige. Pour les 523 km classés N 2, 3 h en cas de verglas et 4 h en cas de neige. Enfin, pour les 224 km classés N 3, 6 h en cas de verglas et 12 h en cas de neige.

Les interventions sont déclenchées en fonction de paramètres locaux. L'unité opérationnelle du conseil général est en liaison constante avec Météo-France qui adresse par mail trois bulletins quotidiens aux services du conseil général avec des informations supplémentaires si nécessaire. De plus, des agents patrouillent sur les routes départementales. Leur rôle : faire remonter les informations le plus vite possible. L'unité opérationnelle et les responsables d'intervention sont aussi mobilisés (7j/7 et 24h/24) pour coordonner l'ensemble des actions d'intervention.

Un dispositif complémentaire est mis en place pour faire face aux situations exceptionnelles. En liaison avec les communautés de communes, les agriculteurs locaux peuvent être sollicités dans le cadre d'un arrêté du président du conseil général.

Verglas et neige, comment traiter les routes ?

En Loir-et-Cher, les interventions sont menées sur 16 circuits. Le traitement des chaussées est effectué à l'aide de 16 camions équipés de saleuses et de lames. Ils répandent une saumure de sel à raison d'environ 15 g/m² en *conditions normales d'intervention*. C'est l'action combinée de ces produits et du passage des véhicules qui permet d'obtenir une chaussée circulaire.

La neige est délogée à l'aide des lames de déneigement installées sur chacun des camions.

Contact presse :

Florence Ducasse : 02 54 58 41 11 – florence.ducasse@cg41.fr

Thomas Hantz : 02 54 58 43 96 – 06 87 99 56 71 – thomas.hantz@cg41.fr